L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 72, rue ce Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 30 AOUT 1884

Consulats de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ..... sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884.....

2—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis..... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition.....

5—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la nation du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 et avant, les commissaires étrangers devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

13—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à utiliser de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les grc pes suivants:

I. Agriculture.
II. Arboriculture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et sels.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Beaux-Arts.
X. Pisciculture

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause et l'étendue du dommage causé.....

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées..... Une quantité décrétée sera fixée clairement spécifiée dans les demandes.....

32—Une force motrice dépassant la quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

34—Sous-excite de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

36—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition.

42—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, s'engageront à se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires par la suite.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Réglements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général..... (Ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les sections spéciales allouées à chaque section.....

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, devront être faites en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères..... Des formes imprimées, conformes à ces réglements, seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur-Général.
ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Président des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Caen, Lille, Reims, Epernay, Lyon, Bordeaux, Arras, Bayonne, Besançon Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Fécamp, Fourmies, Le Havre, La Rochelle, Rodez, Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec le Journal des Débats, le Figaro, la Liberté, la Liberté de France, La République Française et Le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de a Charente, La Gironde, La Drôme, La Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM. Havery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Bilot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Pelouze—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clemenceau—Sénateur.

Cordier—Sénateur.

Paul Bert	Député.
Henri Chevoir	"
Clemen-eau	"
Mgr Freycinet	"
Tony Revillon	"
Bouvier	"
Bernard de Soubeyran	"
Spuller	"
Wilson	"
Félix Faure,	Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Cauhert, Comte A. d'Abene, Jacques Meyer, Crédonnet, A. Pouyer, Paul Bert, Denoix, Général Victor Maignan, De Molinari, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent ne sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec le Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats-Unis soulignants.

1—La maison Vve Altasin-Gis (Négociant-armateur harvage et morue-goudron à Nantes du Nord, à Boulogne sur mer-département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables aux exportés du Hollande sous la marque "Cocarde" en petits barils dits saléimes.

2—MM. Adr. Menard & Cie Négociants à Cognac (Charente), demandent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3—MM. A. Williamme & Cie., négociants en vins fins et cognac à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrant des conditions avantageuses à ceux qui se chargeraient de la haute clientèle bourgeoise.

4—M. Edgar Rignac (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupon-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5—MM. Chiris & Gallice, 24 rue Montesquieu, à Lyon, Département Rhône, fabricants d'artifices spéciaux et de matériel pour l'imprimerie et pâtes à roulleaux typographiques, de faire savoir ollicitage en papier, &c. fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours et Chaix, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Ang ais, Belge et Japonais, désirant un représentant pour la vente de leurs produits. Ils demandent à établissement un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6—M. Alfred Duclos, 24 rue Montesquieu, à Lyon, Département du Rhône, fabricant d'artifices spéciaux et de matériel pour l'imprimerie et pâtes à roulleaux typographiques, de faire savoir ollicitage en papier, &c. fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours et Chaix, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Ang ais, Belge et Japonais, désirant un représentant pour la vente de leurs produits. Ils demandent à établissement un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

7—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, délicatisses et de sauces aux aromates de toutes sortes qui de la Garn, à Lectoure (département du Gers et Morchan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente en commission de ses produits.

8—M. Maurice Ducloz, No 14 rue de Vienne, à Paris, courtier agent, pour les marques des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires; il désire avoir se mettre en rapport avec un correspondant pour lui servir en ce devoir des ordres. M. M Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, des cotilles et une revue de la marchandise des corps gras dans la mouture entier.

9—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Lancrisca, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle de Vernet à Prades, (Ardèche) et du Vertil-microbes bravais (grand prix anti-diphtéritique de Bouloge sur mer) désirant en vendre ces produits, M. Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10—M. Louis Dreyas aîné, château de Varennes, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11—M Emile Decandi, natif de Rochefort (France) ayant travaillé comme artiste tenderiste en Chine, Ville de Philadelphie et dans la U. S. Bentine Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme ouvrier spécial dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas M E. Decandi est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à deux heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 20 janvier 1884.

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC.

DEMANDES.

On demande—Un bon bonnetier sachant détailler de la viande. Il trouvera de l'emploi en s'adressant au No 56 rue des Français. On exigera de bonnes références.
29 sept—3t

A VENDRE.

A vendre—La belle et confortable propriété No 76, Dumaine, entre Royale et Bourbon. S'adresser à F. Le Bosque, 97, Passage de la Bourse, près Conti. 22 août—15t

A vendre.—Une belle et vaste résidence cottage avec grand corridor au centre, ouverture sur les quatre côtés, jardin, etc., située No 96 rue Champs-Elysée presque en face de la Place Washington. S'adresser à G. A. Lanaux, 73 rue Decatur. 17 août—15 f

A vendre.—En totalité ou en partie, l'habitation "O Mème" située sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 6 milles au-dessous d'Algier ayant environ 45 arpents de face au fleuve sur 40 de profondeur. S'adresser à G. A. Lanaux, 73 rue Decatur. 17 août—15 f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille
29 avril

GODCHAUX

LA GRAND DE

VETEMENTS

—ET—

CONFECTIONNES

—ET—

d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Notre grande vente à sacrifice a commencé, et nous invitons respectueusement le public à venir se rendre compte du bon marché que nous leur offrons en fait de

Vêtements Confectionnés

(Avec le plus grand soin,

Nous les offrons à la réduction considérable de

50 Pour Cent!

18 juil—

Hôtels, Sources etc.

AU RENDEZ-VOUS DES AMIS.

Restaurant des Quatre Saisons
ET
LAGER BEER SALOON.

Rue de la Meuse, Billoxi, Miss.

JOSEPH CHIAPELLA, Propriétaire.

Repas à toutes heures, bonne table et bon gite Chambres garnies à des prix modérés.
26juin—2m

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.

M. BOULO préviens ses amis et le public qu'il dispose sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honorent de leurs visites. On trouvera en lieu comme chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Des prix sont très modérés. 3 mai—4m

RESTAURANT PIZZINI,

152 RUE DU CANAL.

(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)

NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.

MATHIEU & P. PIZZINI,
PROPRIETAIRES.
Téléphone dans le maison
21 oct—1an

Pension à la Baie St-Louis.

MME F. S. OGDEN peut prendre quelques pensionnaires à la Baie St-Louis. Maison vaste et très agréable située près de l'Avenue Pitman. Grandes chambres bien aérées. Bonne table 14 mai—

BODLEY BROTHERS
Quartier-général de Voitures,
70, 72, 74 rue St-Charles.

OUVRAGE le plus complet de wagons à deux chevaux, charrettes à sangles à 3 et 4 milets, charrettes à bascule, de portage, wagons à coches, charettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à ris, petites charrettes de toutes dimensions, tilburys, brouettes, coffres de rechange, matériaux pour voitures, graisse pour essieux moyeux. Nous appelons l'attention sur nos moulins à cidre, nos moyeux forgés à frettes des fermes, nos charrettes à ses charrettes et wagons, les seuls sont fabriqués dans nos propres ateliers. Nous avons 300 ouvriers de matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nos garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons sans aucu tortes demandes.
12mai—1an

Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton

BUREAU DU DIRECTEUR-GENERAL,
No 74 rue Baronne,
Nlle-Orléans 20 août 1884.

SOUMISSIONS POUR FOURNIR DES TUYAUX A VAPEUR, SOUPAPES ET AJUSTAGES DE MACHINES A VAPEUR.

DES SOUMISSIONS SONT POUR FOURNIR TOUS les tuyaux à vapeur, toutes les soupapes et tous les ajustages de machines à vapeur, et pour les adapter à celles-ci et aux chaudières installées dans le bâtiment principal, seront reçues à ce bureau jusqu'au 20 du courant. On devra indiquer le taux de l'escompte à faire d'après une liste de prix imprimée qui sera annexée à a soumission, pour les tuyaux, accessoires, soupapes et robinets de toutes grandeurs, de 1½ pouces à 12 pouces. On spécifiera le genre des soupapes, en distinguant entre les soupapes en cuivre et celles en fer

Il sera déclaré à part à quel prix par heure, temps régulier et tiré, plus, tout le travail, savoir (fitting lenghts, cutting all screws and working all joints, both flange and screws) s'exécutera. Les personnes faisant les soumissions devront fournir tous les outils, sauf les pinces et toutes les toaulis nécessaires au travail

Renseignement: Il y aura quinze batteries, plus ou moins, de chaudières communiquant au principal tuyau à vapeur, avec soupapes d'arrêt entre elles. Il y aura vingt-quatre machines à vapeur, plus ou moins, d'un tuyau de principal et aux tuyaux d'épuisement, et 2,000 pieds, plus ou moins, de tuyaux de 6 et 8 pouces, les seules existantes sont en fer, et ont été généralement toutes les chaudières. Aucun compte d'ajustage ne sera approuvé avant que le travail n'ait été approuvé sous une pression de 80 livres de vapeur.

Les screws de jointure, le blanc de plomb, les enveloppes de caoutchouc et de chanvre, seront fournis par le Conseil d'Administration. L'atelier et une prise de vapeur pour mettre en mouvement une machine, dans d'un tuyau de 8 pouces seront également fournis.

La coupe de tous les tuyaux de plus de 8 pouces, exigée à l'usage de cette à vapeur, se fera aussi gratuitement par les soins du Conseil d'Administration.

Les plans pour l'exécution des "dange joints" devront être uniformes et être approuvés par l'Ingénieur consultant en chef.

Des soumissions seront reçues de parties différentes soit pour la fourniture des matériaux, ou pour l'ajustage, ou d'une seule partie de chaque de la fourniture des matériaux et de l'ajustage. On doit se tenir prêt à remplir toutes les conditions dès le 1er octobre.

Pour de plus ample informations, s'adresser au bureau de l'Ingénieur consultant en chef, salle No 12, rue Baronne, No 74.

E. A. BURKE,
Directeur-général.
22 août—au 30

Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.

BUREAU DU DIRECTEUR-GENERAL,
No 74 rue Baronne,
Nlle-Orléans 20 août 1884.

DES SOUMISSIONS POUR LE PRIVILEGE EXCLUSIF DE FOURNIR UN ATELIER DE RÉPARATIONS DES MACHINES ET D'Y EXECUTER TOUS LES TRAVAUX NECESSAIRES, seront reçus à ce bureau jusqu'au 8 septembre.

Le Conseil d'Administration fournira le bâtiment, avec le chemin de fer, le gaz, le prix coûtant, l'eau, le gas ou la lumière électrique.

Chaque personne faisant une soumission devra déclarer qu'il demande, pour chaque travail fait avec tous ses accessoires (nous allons nous servir des termes anglais pour éviter tout erreur technique):

One engine lathe that will turn the face of a 30-inch pulley, and screw gear with length to cut thread on pipe 16 feet; one engine lathe with screw gear; one 6 foot planer; one upright drill; one small, plain lathe for light fitting and polishing; one small cabinet screw bolt cutting machine; one portable steam engine and boiler, with all the shafting adequate to drive the above tools, and able to furnish without charge the room and power to drive a pipefitter's screw cutting machine. The pipefitter to furnish his own shafting, vises and benches.

Chaque personne faisant une soumission fixera le prix qu'il demande par heure, temps régulier ou irrégulier pour l'usage de chacun des outils mentionnés plus haut, ou tous ensemble, et pour le travail à exécuter par les pipefitters; elle déclarera aussi que les matériaux fournis seront tous dédités aux prix courants du marché.

Elle s'engagera à exécuter promptement toutes les réparations nécessaires, quel que soit le moment où elle aura reçu de la Direction du Bureau d'engagers annoncé à avoir son atelier prêt pour le 6 octobre au plus tard. La Salle des Machines a 137½ pieds de longueur sur 50 pieds de largeur, avec 7 lignes d'arbres de couche de 10,000 pieds de longueur. Les arbres de couche seront mis en mouvement par 24 roues de 5 pieds de diamètre, grandeurs jusqu'à 6-50 H. P., lesquelles seront en même temps fonctionner les appareils électriques.

Tous autres renseignements jugés nécessaires seront fournis par l'Ingénieur consultant en chef, Salle No 12 rue Baronne, No 74.

E. A. BURKE, Directeur-Général.
22 août—au 8 sept

Ce tirage aura lieu que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY.

DE LA VIRGINIE

1er---SURETE.

2e---REVENU.

Sept 7 pour cent

GROS LOT

$75.000

30 ANS.

PREMIÈRE HYPOTHEQUE,

GOLD BONDS!

—DU—

SHELL BEACH R. R.

(E., T. & S. & L. R. R. Co.)

Ces Bons sont garantis par une **première et unique** hypothèque sur le Shell Beach Railroad (reliant la Nouvelle-Orléans au Golfe du Mexique avec tout son matériel roulant, ses gares, quais et stations.

Ils sont émis au chiffre de $1.000 et enregistrés; les coupons sont payables en avril et en octobre, à la Nlle-Orléans et à New York. Le principal et l'intérêt sont payables en or.

Les Bons émis ne représentent que $8,500 par par mille. Il n'existe pas de dette flottante ni de billets non payés d'aucune sorte. Les recettes du chemin garantissent le paiement de l'intérêt d'une manière absolument certaine. La Compagnie possède 550 acres de terre au lac Borgne le site de Shell Beach.

Le prix des Bons est fixé au pair avec intérêt. Il n'existe pas sur la place de valeur plus solide et plus sûre. Ces Bons commanderont une prime très prochainement. Un certain nombre sera vendu sur ce marché.

S'adresser à la

WHITNEY NATIONAL BANK,

AGENT POUR LA VENTE,
No 137 Rue Gravier.

23juil—1m—Mar Jeu Dim.

Avis de société—Le sonsigné continuera à s'occuper, comme par le passé, à son ancien local, No 10 rue Carondelet, des affaires d'escompte et de courtage de propriétés foncières en général, d'actions et de billets, sous la raison sociale de C. E. GIRARDEY & CO.

MM. George G. Friedrichs et William A. Kernaghan, ses principaux employés depuis plusieurs années, seront désormais intéressés à ses affaires et s'associent à lui à partir de ce jour, 31 juillet 1884.

Pleine de reconnaissance pour le généreux patronage qui lui a été accordé dans le passé, la nouvelle raison sociale s'efforcera de continuer à le mériter.

1er août—1m C. E. GIRARDEY.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les décrétées, que présidons à tous les tirages mensuels et semi-trials de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous gérions et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'as rance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos noms.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE L

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 9 SEPTEMBRE 1884,

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION

—DE—

Faire Fortune!

Le tirage commencera ponctuellement

ONZE HEURES A. M.

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	5,000,	10,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de	$75,000, soit	4,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de	$50,000, soit	3,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de	$25,000, soit	2,250
1,967 Lots ou montant à		$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les décrétées, que présidons à tous les tirages mensuels et semi-trials de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous gérions et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'as rance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos noms.

G. T. Beauregard
J. A. Early

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera ponctuellement

ONZE HEURES A. M.

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Billet entier. $5 | Fractions—

Cinquièmes en proportion.

A vendre à tous les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les ainbe ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, chargé de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lna.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à

Nouvelle-Orléans National Bank

Nouvelle-Orléans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

John G. Wire vs P. J. Tyrrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10.399—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Ratches Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec la bâtisse, etc., situé en cette ville, dans le Premier District, dans l'ilot borné par les rues Canal, Willow, Dauphine et Gasquet, désigné par le No 1 sur un plan du dit ilot par L. Rutzenzein, voyer, en date du 19 octobre 1878, déposé pour référence au Minde de M. Gernon, notaire, d'après lequel le dit lot mesure trente-deux pieds onze pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingts pieds de profondeur et de fac de à la rue Dupré, entre lignes parallèles, fermant le coin des rues Canal et Dupré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26août—26 septs 9 16 23 27

James Fahey vs Veuve Jean Bachino

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 11,616—En vertu d'un writ de saisie et vente, a moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Esplanade, Marais, Claiborne et Villere et la prolongation de la rue du Quartier; le dit terrain mesure, au plan américain, d'après un plan fait par Arthur J. De Armas, depuis voyer, en date du mai 1855 et déposé au l'étude de Antoine Demécourt, notaire en cette ville, à savoir: le dit lot mesure 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Esplanade sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes à la dite ligne vers la rue Villere et cent vingt-sept pieds un pouce sur la ligne latérale vers la rue Marais ou Claiborne, à cette profondeur elle a seulement de sept pieds et a sur une seconde profondeur trente trois pieds dix pouces et quatre lignes, et mesurant dans le fond trente-trois pieds onze pouces et cinq lignes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve

Acquis par la Veuve Jean Bachino par acte de Dominique Bachino, Quatrième Notaire, en avant Charles V. Foulon, notaire, le 6 avril 1864.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 août—26—sept 2,9,16,23,27

H. Lombaire, Sc. (Crémaillère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,962—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 août 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 septembre 1884, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Gravier, Commune, Philippe et Baronne. Le quel lot forme l'angle nord-est des rues Gravier et Philippe et mesure au nord et gisle, vingt pieds cinq pouces de face à la rue Gravier, sur une profondeur, entre lignes parallèles et de face à la rue Philippe, de quatre-vingt pieds et borné dans le fond par une allée de trois pieds de largeur pour usage en commun du dit lot avec les autres propriétaires.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
1 août—1, 8, 15, 22, 29, 2 sept.

Emile Bonny vs Mme Cecilia Crane, veuve de Michael Egan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,901—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 23 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme le numéro quarante deux, borné, sur l'Avenue Broadway, les rues Esther Cheneau et Wall mesurant trente cents pieds de façade sur l'Avenue Broadway et sur la rue Chenault, et deux cent quarante pieds de profondeur et quatre lignes de profondeur, et conformément à un plan fait par J. A. Difémecourt, voyer, en date du 12 juillet 1872 et annexé à un acte de vente, Chas. T. Soulignat, notaire en cette ville, prétendant être une vente faite par Adèle Poirier à Christ. Kreiss, la somme de $1,000 pour ladite lot de 30 pieds de face sur 240 pieds de profondeur, avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans la défenderesse Sarah Simpson Fox, conformément à un acte passé par devant Eusèbe Bonny, notaire, le 27 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
22 août—22 29—5, 12, 19 23 sept

Pierre Tapie, James F. Guinault, ambroisé, vs. B. Winther et John Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,142—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 9 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 28 de l'ilot No 81, qui est borné par les rues White, Dupré, Commune et Gravier. Le dit lot mesure trente pieds onze pouces de face à la rue White, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme propriété de John Walsh.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
8 août—8, 15, 22, 29—5, 9 sept.

Madelina Kunz vs Margaret Kelsey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,638—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 23 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot numéro trente et un, borné par les rues Prieur, Johnson Canal et Jackson, et désigné par les numéros deux et trois sur un plan dressé par Pillé, voyer, en date du premier mai 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCoy, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Prieur sur cent quarante-neuf pieds deux pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Etant la même propriété acquise par le défendeur, comme suit:

Le lot numéro deux, de J. Crusius, conformément à un acte passé pardevant A. Dodson, notaire en cette ville, le quatorzième jour d'avril 1852; et le lot numéro trois, du dit J. Crusius, conformément à un acte passé pardevant S. Magner, anciennement notaire en cette ville, le quatorzième jour de novembre 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
23 août 30—3, 10, 17, 24, 31 sept

A. Rocheron & Co. vs. Mme R. L. Grandpré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,874—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre désignés par les numéros quinze, seize, neuf, huit et sept (15, 16, 9, 8 et 7), situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot numéro 448 borné par les rues Bendon, Magnolia, St Philippe et Ursulines et mesurant comme suit: le lot numéro seize mesure trente pieds neuf pouces et quatre lignes (30 9, 4) de façon à la rue Bendon sur une profondeur de cent pieds (100) et touche à la numéro neuf mesure trente trois pieds neuf pouces et six lignes (33 9, 6) de face à la rue Bendon sur une profondeur de cent quatre vingt pieds (180) et touche à la numéro sept et sur une largeur dans le fond de trente cinq pieds six pouces et quatre lignes (35, 6, 4); le lot numéro sept mesure trente trois pieds neuf pouces et six lignes (33 9, 6) de face à la rue Bendon, cent soixante dix neuf pieds sept pouces et cinq lignes (179, 7, 5) de profondeur sur le côté du lot numéro huit et cent soixante neuf pieds quatre pouces et quatre lignes (169, 4) sur le côté de la rue St Philippe, le 9 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 28 de l'ilot No 81, qui est borné par les rues White, Dupré, Commune et Gravier. Le dit lot mesure trente pieds onze pouces de face à la rue White, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme propriété de John Walsh.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
8 août—8, 15, 22, 29—5, 9 sept.

Madelina Kunz vs Margaret Kelsey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paro